

comité permanent des privilèges et élections, soit autorisé à réviser les dispositions de la Loi sur le commissaire à la représentation et à recommander à la Chambre les amendements, changements ou modifications à cette loi que ledit comité estimera nécessaires ou opportuns de faire; et que les témoignages recueillis par le comité dans son examen du sujet précité pendant la dernière session soient déferés au comité.

**M. l'Orateur:** Conformément au paragraphe 2 de l'article 21 du Règlement, cet avis de motion émanant du gouvernement est reporté aux ordres du jour inscrits au nom du gouvernement et fait l'objet d'un ordre d'examen sous le régime desdits ordres, à la prochaine séance de la Chambre.

\* \* \*

### PROCÉDURE ET ORGANISATION

#### RENVOI AU COMITÉ DE LA QUESTION DE LA TRANSMISSION RADIOPHONIQUE DES DÉLIBÉRATIONS

L'ordre du jour appelle: Avis de motion émanant du gouvernement:

Le 21 octobre 1970—Le président du Conseil privé propose la motion suivante:

Que le comité permanent de la procédure et de l'organisation soit chargé de faire l'étude du sujet de la transmission radiophonique et télévisée des délibérations de la Chambre des communes et des comités de la Chambre, y compris les aspects légaux, techniques et de procédure qui s'y rapportent, et des dispositions à prendre pour les correspondants affectés aux media électroniques dans les édifices du Parlement; et que les témoignages recueillis par le comité dans son examen du sujet précité pendant la dernière session soient déferés au comité.

**M. l'Orateur:** Conformément au paragraphe 2 de l'article 21 du Règlement, cet avis de motion émanant du gouvernement est reporté aux ordres du jour inscrits au nom du gouvernement et fait l'objet d'un ordre d'examen sous le régime desdits ordres, à la prochaine séance de la Chambre.

#### RENVOI DE LA QUESTION DES MESURES DE SÉCURITÉ À LA CHAMBRE

L'ordre du jour appelle: Avis de motion émanant du gouvernement:

Le 21 octobre 1970—Le président du Conseil privé propose la motion suivante:

Que la question concernant les mesures à prendre pour assurer la sécurité dans les tribunes de la Chambre et les témoignages recueillis par le comité dans son examen du sujet précité pendant la dernière session soient déferés au comité permanent de la procédure et de l'organisation.

**M. l'Orateur:** Conformément au paragraphe 2 de l'article 21 du Règlement, cet avis de motion émanant du gouvernement est reporté aux ordres du jour inscrits au nom du gouvernement et fait l'objet d'un ordre d'examen sous le régime desdits ordres, à la prochaine séance de la Chambre.

\* \* \*

### LES COMPTES PUBLICS

#### RENVOI AU COMITÉ PERMANENT

L'ordre du jour appelle: Avis de motion émanant du gouvernement:

Le 21 octobre 1970—Le président du Conseil privé propose la motion suivante:

Que les comptes publics pour l'année financière terminée le 31 mai 1969, le rapport annuel de l'auditeur général y afférent et les témoignages recueillis par le comité dans son examen du sujet précité pendant la dernière session soient déferés au comité permanent des comptes publics.

**M. l'Orateur:** Conformément au paragraphe 2 de l'article 21 du Règlement, cet avis de motion émanant du gouvernement est reporté aux ordres du jour inscrits au nom du gouvernement et fait l'objet d'un ordre d'examen sous le régime desdits ordres, à la prochaine séance de la Chambre.

\* \* \*

### AFFAIRES EXTÉRIEURES ET DÉFENSE NATIONALE

#### RENVOI AU COMITÉ DES DOCUMENTS «POLITIQUE ÉTRANGÈRE AU SERVICE DES CANADIENS»

L'ordre du jour appelle: Avis de motion émanant du gouvernement:

Le 21 octobre 1970—Le président du Conseil privé propose la motion suivante:

Que les documents intitulés «Politique étrangère au service des Canadiens», déposés à la Chambre le 25 juin 1970, soient déferés au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

**M. l'Orateur:** Conformément au paragraphe 2 de l'article 21 du Règlement, cet avis de motion émanant du gouvernement est reporté aux ordres du jour inscrits au nom du gouvernement et fait l'objet d'un ordre d'examen sous le régime desdits ordres, à la prochaine séance de la Chambre.

### QUESTIONS ORALES

#### LA SÉCURITÉ NATIONALE

##### LES RECHERCHES DE LA POLICE AU SUJET DES ENLÈVEMENTS ET D'UN ASSASSINAT—L'OFFRE DE RÉCOMPENSES

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Je voudrais poser une question au solliciteur général. Près de trois semaines se sont écoulées depuis l'enlèvement de James Cross, une semaine depuis le recours à la loi sur les mesures de guerre et presque une semaine depuis le vil assassinat de Pierre Laporte. Le solliciteur général peut-il expliquer à la Chambre l'insuccès apparent des efforts des forces de police et les bruits qui courent selon lesquels elles seraient arrivées à une impasse et en sont réduites à compter sur des tuyaux? Le solliciteur général peut-il donner à cet égard la moindre assurance à la nation?

**L'hon. G. J. McIlraith (solliciteur général du Canada):** Monsieur l'Orateur, nous sommes aux prises avec trois crimes difficiles. Je parle maintenant de l'ensemble de la situation. En ce qui concerne les enlèvements et l'assassinat l'enquête se poursuit, et il m'est impossible de donner tous les renseignements que je voudrais. Je ne saurais admettre l'assertion que la police est arrivée à une impasse dans cette affaire.

**Une voix:** C'est ce qu'a dit la police.

**L'hon. M. McIlraith:** Le député est libre d'ajouter foi, s'il le souhaite, à ce qui a été dit, mais je dois répondre de mon mieux à une question sérieuse posée par le chef de l'opposition. Les renseignements que j'ai obtenus de